

Mais encore.....?



**Derniers
petits
conseils**

- Ne pas boire, ne pas manger à proximité de la zone de préparation technique,
- Ne pas laver les outils dans l'évier alimentaire,
- Ne pas utiliser le balai pour nettoyer le sol ou le sèche-cheveux pour le nettoyage du plan de travail car cela remet en suspension les cheveux et les produits,
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les outils et le matériel avec des lingettes désinfectantes,
- Penser à l'organisation du travail : gestion de rendez-vous, planification des tâches à réaliser.

En cas de réaction cutanée, oculaire ou respiratoire, de problèmes articulaires, circulatoires, n'attendez pas et demandez conseil à votre médecin du travail et/ou votre médecin traitant.

La Santé au travail dans la coiffure : enquête 2014

Une enquête menée en Limousin en 2014 par la DIRECCTE en collaboration avec les médecins du travail des services interprofessionnels de santé au travail confirme l'impact des produits chimiques et des TMS sur la santé des professionnels de la coiffure.



38,9 % des causes d'inaptitude sont dues à des phénomènes allergiques, 11,1 % à des pathologies ostéo-articulaires.

Si l'exposition aux produits chimiques et contraintes physiques est bien connue de la profession, l'enquête a permis de mettre en avant les cas d'inaptitude liés aux **risques psycho-sociaux (33,3 %)**.



Association Interprofessionnelle
pour la Santé au Travail
Membre du réseau STL Limousin

www.sante-travail-limousin.org

Page AIST87

05 55 77 65 63

6 Rue Voltaire — BP 1223
87054 LIMOGES Cedex



Association Interprofessionnelle
pour la Santé au Travail

Membre du réseau STL Limousin

santé & prévention
des risques professionnels

Vous travaillez dans un salon de coiffure ?



AIST87— Juin 2015—Crédits photos : Fotolia

Quelle prévention pour quel risque ?

Pathologies cutanées



Les produits de coiffure peuvent être responsables de dermatoses professionnelles. La fréquence élevée des effets cutanés chez les coiffeurs impose une prévention précoce et adaptée pour éviter les dermites d'irritation, l'eczéma des mains et des poignets, les fissures, les crevasses... ..

Conseils de prévention :

- Avant le premier usage d'un produit, lire les mesures de protection à mettre en place,
- Eviter le port de bijoux,
- Appliquer des crèmes protectrices sur les mains dès la prise de poste et des crèmes réparatrices à la fin de poste,
- Utiliser des serviettes sèches et non souillées par les produits,
- Se laver les mains avec un savon surgras ou neutre puis tamponner pour sécher.

Utiliser des outils sans nickel et des gants en nitrile pour éviter les allergies

Pathologies respiratoires

Les produits de coloration, de permanentes tout comme les shampoings, contiennent des substances allergisantes pour les voies respiratoires. Picotements du nez, de la gorge, des yeux, gênes respiratoires, asthme sont des signes d'allergie.

Les produits de coloration sont la première cause d'asthme dans la coiffure

Conseils de prévention :

- S'informer des mesures de protection à mettre en place, lors de nouveaux produits,
- Réaliser les préparations dans un espace dédié avec un système d'aspiration intégré,
- Veiller à une bonne aération générale du salon,
- Limiter l'utilisation d'aérosols et préférer les gels aux poudres,
- Nettoyez les surfaces avec une éponge humide pour éviter la dispersion des produits dans l'air,
- Stocker les produits de façon logique par type de produit et de technologie.

Pathologies ostéo-articulaires et veineuses

Les contraintes physiques (station debout prolongée, piétinements, amplitude et gestes répétitifs, postures contraignantes du dos) peuvent entraîner des troubles ostéo-articulaires (TMS) et circulatoires (jambes lourdes...).



Conseils de prévention :

- Privilégier la polyvalence des postes,
- Utiliser du matériel léger et ergonomique,
- Veiller à utiliser au maximum le tabouret réglable et pivotant,
- Utiliser une tablette ou un plateau mobile pour ranger le matériel afin d'éviter les torsions du buste,
- Privilégier les bacs à shampoing réglables en hauteur,
- Porter des chaussures confortables avec un talon entre 3 et 5 cm,
- Se former à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).